

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 24 mars 2016 pour le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 31 mars 2016

N° 22

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

M. CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mmes MOREL Rachel, NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe, Mme MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mmes EPITALBRA Aude, ECOCHARD Laurence.

Mme EPITALBRA Aude a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme TAVEL Cécile.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr POMMERUEL Christian.

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire, déclare ouverte cette séance n° 22 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Claudine TRENTESAUX est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 février 2016.

Préambule de Monsieur Jean-Yves FLOCHON, Maire :

Ce budget de l'année 2016 marque notre volonté à la fois d'agir, tant sur le plan du fonctionnement que de l'investissement, et à la fois de préserver l'avenir.

Préserver l'avenir :

- *En ne réalisant cette année encore aucune inscription d'emprunt nouveau, ce qui pourrait nous permettre, au terme de cette année, de revenir en deçà des seuils dit de vigilance ou d'alerte des finances publiques. Il s'agit certes de ratios théoriques, mais qui nous avaient valu, au cours de l'été dernier, un nouvel appel à vigilance émis par Monsieur le Préfet. Un message de prévention, dont on mesure l'importance au regard des difficultés qu'ont pu connaître certains de nos collègues.*
- *Préserver l'avenir également, avec la prise en compte des nouvelles baisses de dotation en provenance de l'Etat. Cela pourrait représenter, dans l'attente des chiffres définitifs, un manque à gagner cette année d'environ 35 000 euros si l'on s'en tient à la seule dotation forfaitaire, baisse appelée à se répéter encore l'année prochaine je vous le rappelle. Et je n'évoque pas ici les perspectives liées à la réforme des modes de calcul de cette DGF, où la notion de centralité, si elle devait être préservée en l'état, ne bénéficiera sur notre territoire qu'à la seule ville chef-lieu de Bourg-en-Bresse.*

- *Préserver l'avenir, c'est enfin tourner la page de notre atelier 6, avec en inscription budgétaire la cession de ce bâtiment et la prévision du remboursement anticipé du solde de nos emprunts liés à cette réalisation. Les termes d'un compromis au bénéfice d'une entreprise spécialisée dans la pose de menuiserie sont en effet actés dans les grandes lignes, pour une signature espérée au cours du printemps pour le compromis et avant l'automne pour le transfert effectif de la propriété. Cette entreprise est aujourd'hui forte d'une dizaine de salariés. Et l'engagement annoncé de celle-ci nous conduira à nous prononcer également sur l'apurement des dettes de loyers, comme nous l'avons déjà évoqué au cours d'une réunion précédente.*

Mais tout en préservant l'avenir, ce budget, se veut surtout tourner vers l'avenir, avec des engagements importants tant dans le domaine du fonctionnement que de l'investissement.

Pour le fonctionnement, j'insisterai sur trois points importants, dans le droit fil de l'attention que nous avons toujours portée notamment au bon fonctionnement de notre vie scolaire et périscolaire.

- *Le premier, c'est la proposition de confirmer le recrutement de notre quatrième Atsem, Pauline Danjean, au terme de sa période de formation, et en dépit des menaces qui, à terme, pèsent toujours sur le devenir de notre cinquième classe de maternelle.*
- *Le second, c'est la prise en compte, à compter de la prochaine rentrée du fonctionnement de notre garderie périscolaire, même si sur ce point il s'agit d'une légère anticipation, puisque la décision sur le devenir de cette association ne sera prise officiellement qu'à la fin du mois d'avril. Je veux ici remercier tous les bénévoles qui se sont succédés, depuis plusieurs décennies, pour en assurer le bon fonctionnement au service des familles. La commune avait constamment pris sa part dans ce fonctionnement, avec la mise à disposition des locaux, mais il n'est pas illogique, compte tenu à la fois de l'évolution du nombre d'enfants et des contraintes administratives, d'aller au-delà en assurant la partie cette fois-ci fonctionnement de notre garderie. J'ajoute qu'il s'agit d'une inscription budgétaire, qui ne préjuge pas de l'important travail qu'il reste à réaliser en transition avec l'actuelle équipe pour préparer la prochaine rentrée. En tout cas cette inscription prend en compte l'actuel niveau de charges du personnel, qui serait donc a minima préservé à leurs conditions actuelles d'emploi et de rémunération.*
- *Le troisième point, et une fois n'est pas coutume, c'est une bonne nouvelle, c'est la reprise par l'intercommunalité des charges inhérentes aux équipements communautaires. Je ne parle pas du pôle Petite enfance, déjà entièrement pris en compte, mais des équipements sportifs : le nouveau terrain de foot et surtout le gymnase du collège, où il y avait jusque-là un partage financier. Et sur ces deux postes, on peut estimer l'économie réalisée à quelques 25 000 euros par an.*

Pour la partie investissement, je voudrais commencer par faire référence à l'année qui vient de s'écouler, et qui a vu se réaliser plusieurs chantiers importants :

- *Le réaménagement de la Maison Lalande : le pressing vient de boucler sa première année de fonctionnement, et vous retrouverez dans le budget les éléments de location, ainsi que le produit de la vente des deux étages, à Bourg habitat. Les quatre logements sont en tout cas attribués depuis maintenant plus de six mois.*
- *La réfection du sol de la salle des sports de Domagne. Elle était nécessaire pour la santé de nos sportifs et l'engagement des dirigeants.*
- *La poursuite de nos efforts pour le bon entretien de nos terrains et bâtiments, qui pèsent cette année encore pour un peu plus de 40 000 € dans nos dépenses.*
- *Et puis, en terme de voirie et d'assainissement, les travaux du collecteur principal, les aménagements du chemin de la Bartelière, la réfection du chemin de Saumont et de celui des Billets, sans oublier le changement de la conduite d'eau de la rue L'achar... Bref, une année qui a été encore très active sur le plan des travaux.*

Le chantier le plus important c'est bien-sûr celui de la réalisation de la Maison de santé et des logements créés. Merci à la Semcoda qui porte ce projet d'une manière efficace, ainsi qu'à l'ensemble des entreprises qui continuent de bien tenir le timing prévu. Notre participation sera liée aux aménagements extérieurs, dont le coup d'envoi vient d'être donné. Ces travaux sont prévus pour s'étaler jusqu'au 14 juillet, les mois à venir s'annonçant donc difficile aux abords de la poste, de la salle Peloux et de la Maison de retraite. Je vous rappelle que nous avons provisionné environ 200 000 euros pour ces travaux. Par ailleurs, nous aurons sur cette opération cette année le versement d'une participation de 130 000 € de la Semcoda, qui contrebalance notre participation prise au capital de cette société à hauteur de 200 000 euros.

Je vous rappelle que nous avons obtenu sur ce dossier le soutien du Département (24 000 euros) et un complément au titre de la réserve parlementaire du sénateur Patrick Chaize à hauteur de 10 000 euros. (plus travaux CCLV pour l'assainissement).

Pour cet exercice, nos dépenses d'investissements porteront sur plusieurs dossiers importants :

- Le premier porte sur la mise en accessibilité : notre programmation pluriannuelle a fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée, sur lequel nous nous sommes engagés sur un programme de travaux très importants. L'inscription budgétaire portera donc sur un montant de travaux de 150 000 euros, que Jean-Jacques vous détaillera dans quelques instants. Nous avons obtenu pour une première tranche l'aide de l'Etat, via la DETR. Il restera un chantier important pour 2017 : la mise en accessibilité du premier étage de l'ancienne mairie.*
- Le second avec une inscription d'un crédit de 300 000 € sur le projet Bouvard, au titre d'une première provision, liée à la démolition. C'est véritablement sur l'exercice 2017 que nous aurons à prendre la mesure budgétaire de ces aménagements, même si nous sommes d'ores et déjà en mesure d'en décliner les grands équilibres potentiels.*
- Le troisième avec la poursuite de nos efforts pour le bon fonctionnement de nos équipements sportifs, et l'accent mis cette année sur la rénovation de nos courts de tennis.*
- Le quatrième pour poursuivre l'entretien de nos bâtiments, avec quelques 40 000 euros encore provisionnés (centre festif, fenêtres ancienne mairie) et un investissement important pour nos agents techniques, avec l'acquisition envisagée d'un nouveau véhicule, pour un coût TTC de 36 000 euros (après négociations...)*

Je dois enfin rappeler, mais je le fais tous les ans, que la lecture du seul budget principal donne un reflet très partiel de notre politique d'investissement, qu'il faut mesurer à travers l'engagement de l'intercommunalité et celui des syndicats intercommunaux auxquels nous adhérons.

Le budget de la communauté de communes a été voté la semaine dernière, et il prend notamment en compte des investissements d'avenir importants,

Pour l'assainissement

- Une somme est budgétée pour les travaux liés à la Maison de santé et pour la reprise du réseau d'eau pluviale Chemin des Rippes.*

Pour la voirie

- Ce sera une année exceptionnelle, avec les chantiers programmés chemin de la Bartelière, chemin du Chalais, chemin de Schall, à Tréconnas, chemin de la Combes, travaux vers la poste, pour un montant cumulé de près de 400 000 euros TTC, dont environ 90 000 € sur l'enveloppe communautaire.*
- Sans oublier l'inscription de 250 000 € de dépenses pour nous accompagner sur le réaménagement de l'îlot Bouvard.*

Enfin, et en conclusion, comme nous nous y étions engagés l'an passé, nous ne proposerons pas cette année de nouvelles actualisations des taux d'imposition, la structure de notre budget et les mesures prises devant nous permettre de faire face aux diminutions de recettes en provenance de l'Etat.

Avant de céder la parole à Claude, je voudrais remercier Patricia pour le travail qu'elle a réalisé au cours de ces dernières semaines, pour que nous puissions vous présenter ce soir l'ensemble de ces budgets. Elle a dû le faire dans un contexte difficile, avec notamment des contraintes liées à la gestion du personnel communal qui sont toujours plus lourdes. Enfin, et vous aller pouvoir en juger maintenant, je voudrais aussi saluer l'immense travail réalisé par Claude pour s'être pleinement investi dans cette mission intéressante, mais oh combien ingrate de la maîtrise de nos mécanismes budgétaires.

QUESTION N° 1 – Budget – Personnel communal

Monsieur Claude CARTE présente les comptes administratifs 2015.
Monsieur Jean-Yves FLOCHON se retire au moment des votes.

1.1. - BUDGET GENERAL

Il fait apparaître un excédent global de clôture de **704 698,63 €** pour la section de fonctionnement et un déficit global de clôture de **37 737,82 €** pour la section d'investissement.
Cet excédent et ce déficit seront repris au budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

Titres émis	1 900 536,86 €
Mandats émis	1 520 294,52 €
Excédent de l'exercice	380 242,34 €
Excédent global de clôture	704 698,63 €

Section d'investissement

Titres émis	610 849,43 €
Mandats émis	545 872,49 €
Excédent de l'exercice	64 976,94 €
Déficit global de clôture	37 737,82 €

Décision : le compte administratif 2015 du budget général est adopté par 22 voix pour.

1.2. – BUDGET GENDARMERIE

Fait apparaître un excédent global de clôture de **64 406,11 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **45 773,46 €** pour la section d'investissement.
Ces excédents seront repris au budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

Titres émis	106 390,61 €
Mandats émis	54 095,37 €
Excédent de l'exercice	52 295,24 €
Excédent global de clôture	64 406,11 €

Section d'investissement

Mandats émis	30 625,54 €
Titres émis	82 262,23 €
Excédent de l'exercice	51 636,69 €
Déficit global de clôture	45 773,46 €

Décision : le compte administratif 2015 du budget Gendarmerie est adopté par 22 voix pour.

1.3. – BUDGET ATELIER N° 6 – LES PRES DE BROU

Il fait apparaître un excédent global de clôture de **3 051,16 €** pour la section de fonctionnement et un excédent global de clôture de **86 580,42 €** pour la section d'investissement.
Ces excédents seront repris au budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

Titres émis	56 039,52 €
Mandats émis	37 069,43 €
Excédent de l'exercice	18 970,09 €
Excédent global de clôture	3 051,16 €

Section d'investissement

Titres émis	29 292,45 €
Mandats émis	34 123,24 €
Déficit de l'exercice	4 830,79 €
Excédent global de clôture	86 580,42 €

Décision : le compte administratif 2015 du budget Atelier 6 – Atelier de Brou, est adopté par 22 voix pour.

1.4. – BUDGET ZONE D'ACTIVITES

Fait apparaître un excédent global de clôture de **38 110,47 €** pour la section de fonctionnement.
Le budget de la zone d'activités étant clôturé au 31/12/2015, **cet excédent sera réintégré au budget primitif 2016 du budget principal.**

Section de fonctionnement

Titres émis	0 €
Mandats émis	11 203,95 €
Déficit de l'exercice	11 203,95 €
Excédent global de clôture	38 110,47 €

Section d'investissement

Titres émis	11 203,95 €
Mandats émis	0 €
Résultat de l'exercice	11 203,95 €
Résultat global de clôture	0 €

Décision : le compte administratif 2015 du budget « Zone d'activité » est adopté par 22 voix pour.

Ce budget étant clôturé au 31/12/2015, ces résultats (excédent de 38 110,47 € en section de fonctionnement) seront réintégré dans le budget principal (704 698,63 + 38 110,47 = 742 809,10 €)

1.6. - BUDGET AMÉNAGEMENT CENTRE VILLAGE

Fait apparaître un excédent global de clôture de **5 897,67 €** pour la section de fonctionnement et un déficit global de clôture de **103 565,78 €** pour la section d'investissement.
Cet excédent et ce déficit seront repris au budget primitif 2016.

Section de fonctionnement

Titres émis	56 264,36 €
Mandats émis	50 366,36 €
Excédent de l'exercice	5 897,67 €
Excédent global de clôture	5 897,67 €

Section d'investissement

Titres émis	79 858,01 €
-------------	-------------

Mandats émis	213 717,10 €
Déficit de l'exercice	133 859,09 €
Excédent global de clôture	103 565,78 €

Décision : le compte administratif 2015 du budget centre village est adopté par 22 voix pour.

1.7. – COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Les comptes de gestion 2015 établis par le Receveur Municipal sont présentés au Conseil Municipal :

- ⇒ Budget Général ;
- ⇒ Budget Atelier 6 ;
- ⇒ Budget Zone d'Activités ;
- ⇒ Budget Gendarmerie ;
- ⇒ Budget Aménagement Centre Village.

Décision : les comptes de gestion sont approuvés par 23 voix pour.

QUESTION N° 2 – BUDGET PRIMITIF 2016

2.1. – BUDGET GENERAL

Monsieur Jean-Yves FLOCHON présente le budget primitif 2016 d'un montant total de **2 071 732,08 €** en dépenses et de **2 217 226,28 €** en recettes pour la section de fonctionnement et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 287 198,90 €** pour la section d'investissement.

Le projet de budget est soumis à l'assemblée.

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 (23 voix pour).

2.2 – BUDGET GENDARMERIE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2016 de la Gendarmerie.

Section de fonctionnement :

Prévision des dépenses : **154 678,92 €**

Prévision des recettes : **189 096,70 €**

Section d'investissement :

Prévision des dépenses : **59 000,59 €**

Prévision des recettes : **113 622,38 €**

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 – Gendarmerie (23 voix pour).

2.3 – BUDGET ATELIER N° 6 – « LES PRÉS DE BROU »

Section de fonctionnement

Prévision des dépenses 2016 : **40 612,45 €**

Prévision des recettes 2015 : **15 126,92 €**

Section d'investissement

Prévision des dépenses 2016 : **35 529,76 €**

Prévision des recettes 2016 : **550 872,87 €**

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2016 « Atelier n° 6 » (23 voix pour).

2.5. – BUDGET AMÉNAGEMENT CENTRE VILLAGE

Le Maire présente ensuite le budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de **58 503 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **141 635,78 €** pour la section d'investissement.

Décision : le conseil municipal vote à l'unanimité du budget primitif 2016 « Aménagement centre village » (23 voix pour).

QUESTION N° 3 – TAUX D'IMPOSITION 2016

Décision : les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la reconduction des taux pour l'année 2016 (23 voix pour).

	Taux % 2015	Taux % 2016
Taxe d'habit.	10.19	10,19
Foncier bâti	14,64	14,64
Foncier non bâti	44.04	44,04

QUESTION N° 4 – ATELIER DE BROU

4.1. – Fin du bail, caution solidaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de statuer sur le devenir de la dette locative de la société « Atelier de Brou SAS », suite à la liquidation judiciaire confirmée par jugement du tribunal de commerce en date du 6 janvier 2016.

Monsieur le Maire rappelle que cette société était locataire d'un atelier communal sis en zone de Domagne depuis l'année 2009, et qu'elle avait fait l'objet d'un premier redressement judiciaire, laissant à la commune un total d'impayés de 37 000 euros, créance portée à un montant de 76 000 euros au jour de la liquidation judiciaire.

Il fait part à l'assemblée que la Commune de Ceyzériat dispose pour cette créance d'une caution solidaire, et qu'il revient dès lors aux services de la Trésorerie municipale de la mettre en œuvre afin d'en assurer, comme elle en a l'obligation, le recouvrement.

Monsieur le Maire indique qu'il ressort des premiers échanges avec les services de la Trésorerie municipale qu'un seul des cosignataires (avec son épouse) apparaît à ce jour en état de solvabilité suffisant pour voir actionner des poursuites.

Dès lors, pour éviter ce qui pourrait s'avérer un drame humain, vis-à-vis de ce jeune ménage en charge de trois enfants, notre proposition vise à céder la propriété de ce bâtiment pour d'une part solder notre créance bancaire et d'autre part couvrir les impayés de loyers.

De fait, la vente du bâtiment, qui fait l'objet d'une promesse de cession pour un montant de 435 000 € HT, permettra d'une part de solder toutes les créances et de libérer les anciens associés de leurs engagements et d'autre part de réinstaller sur ce même site une nouvelle activité économique.

Après différents échanges, Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de délibérer sur l'abandon de la caution établie solidairement au nom des anciens associés de la société « Atelier de Brou SAS», les libérant ainsi du solde de leurs créances.

Décision : après un vote à bulletin secret, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 6 contre et 5 abstentions, de libérer de leurs engagements liés à la caution solidaire les anciens associés de la société des « Atelier de Brou SAS», désignés ci-dessous :

- Mr TEMPORAL Gabriel
- Mr et Mme ROMAIN Samuel
- Mr BAGNE Bruno
- Mr POMMELET Robert.

QUESTION N° 5 – URBANISME

5.1. - Approbation modification n° 3 du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil que l'enquête publique concernant la modification n° 3 du PLU vient de se terminer. Il le soumet donc à son approbation.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13-1, L123-13-2 et R123-19 ;
Vu la délibération en date du 15/12/2005 approuvant le plan local d'urbanisme ;
Vu l'arrêté municipal en date du 21/12/2015 engageant la modification du plan local d'urbanisme ;
Vu l'arrêté municipal n° 15/92 en date du 22/12/2015 mettant le projet de modification du plan local d'urbanisme à l'enquête publique ;

Vu l'avis :

- de Monsieur le Préfet de l'Ain (Direction Départementale des Territoires) du 31/12/2015 ;
- de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain en date du 29/01/2016 ;
- de Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain en date du 15/01/2016 ;
- de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain en date du 27/01/2016 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire.

Décision : le conseil municipal approuve à l'unanimité moins une abstention la modification n° 3 du plan local d'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

5.2. – Taxe d'aménagement : majoration centre village

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération du 24 novembre 2011 instaurant une taxe d'aménagement en remplacement de la taxe locale d'équipement, au taux de 4 %.

Le Code de l'Urbanisme prévoit la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement différenciée et majorée par secteurs du territoire.

La commune envisage la réalisation d'une opération d'aménagement, en renouvellement urbain, réunissant des logements, des commerces et des équipements publics en centre-village et que cette

opération de renouvellement urbain est rendue possible par le départ de la biscuiterie Bouvard du centre village qui a libéré un foncier de l'ordre de deux hectares au cœur de la commune. Cet espace est situé à proximité immédiate de la Mairie, des commerces, des écoles, du collège, et d'autres services, qui font que ce tènement, élargi à des propriétés voisines pour une superficie de 2,66 hectares présente des enjeux très importants pour le développement de la commune. Le devenir de cet îlot a par ailleurs fait l'objet d'une concertation menée par le CAUE auprès de la population pour en définir les attentes.

Il a surtout été l'objet d'une procédure de modification du PLU, approuvée par le Conseil municipal au cours de la séance du 31 mars 2016, afin de créer un sous-secteur UBb qui est principalement une zone destinée à l'habitat mais qui propose également une mixité fonctionnelle.

Afin de s'assurer du respect de la volonté communale concernant le réinvestissement de l'îlot Bouvard et de la création d'une moyenne surface commerciale à l'Est de ce dernier, il a été nécessaire de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur ce secteur. Cette dernière permet d'exposer la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, restructurer et aménager le secteur du village, mais aussi de mesurer quels en seront les coûts induits par la collectivité :

- Aménagements de sécurité sur la RD 52 (35 000 €).
- Renforcement des liaisons piétonnes depuis le centre-village (30 000 €).
- Aménagement des espaces publics du futur îlot Bouvard (250 000 €).

Monsieur le Maire propose par conséquent la création d'une taxe d'aménagement majorée à un taux de 8% sur l'ensemble de la zone UBb, zone qui bénéficiera des travaux réalisés par la commune et son intercommunalité pour assurer sa viabilisation et ses dessertes piétonnes.

Décision : le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer un taux de taxe d'aménagement majoré **au taux de 8%** sur l'ensemble de la zone **UBb**.

5.3. – Cession assise foncière maison médicale et modification assise foncière bail emphytéotique résidence Camille Cornier

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la construction de la maison pluridisciplinaire de santé, il y a lieu de procéder à la régularisation de l'emprise foncière de celle-ci par la cession pour partie, de parcelles sises lieudit « Croix du Poulet » cadastrées AI n° 310 et 311 et de la parcelle AI n° 315 pour une superficie totale de 1255 m² à la SEMCODA.

Il précise que le service des Domaines, dans son avis en date du 7 mars 2016, a estimé ces parcelles à 95 € le m².

Dans le même temps, la maison de retraite riveraine « Résidence Camille Cornier » étant impactée par une partie de cette cession, il doit être procédé à une modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique existant entre la commune et « La Résidence Camille Cornier », qui prendra également en compte la voirie à créer par la commune depuis la RD 979.

Monsieur le Maire présente au conseil le plan de division établi par la SARL Serge Chanel, Géomètre-Expert à Bourg-en-Bresse.

Décision : au vu de celui-ci, le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la cession des parcelles de terrain cadastrées AI 310 et 311 « Croix du Poulet » (pour partie) et AI 315 à la SEMCODA, pour une superficie totale de 1 255 m², selon le plan établi par la SARL Serge Chanel, annexé à la présente délibération, pour un montant de 130 000 €.
- la modification du bail emphytéotique entre la commune et la résidence Camille Cornier, étant précisé que cette modification concerne uniquement la réduction de l'assiette foncière du bail, selon le plan

établi par la SARL Serge Chanel.

5.4. – Commission urbanisme

Monsieur POMMERUEL donne le compte rendu de la commission du 29 mars 2016 :

PERMIS DE CONSTRUIRE

BOBELEYN Eric

Sur un terrain situé 20 rue Bobillier

Parcelle(s) N° 2046 Section A située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 501 m²

POUR L'EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION

BAGNE Dominique

Sur un terrain situé route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 293 & 294 Lot N° 5 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 899 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

PALMIERI Vincent

Sur un terrain situé route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 293 & 294 Lot N° 4 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 925 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

FACUNDO Jérôme

Sur un terrain situé route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 293 & 294 Lot N° 1 Section AB située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1087 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

BUGNOT François et Agnés

Sur un terrain situé Lotissement La Fontaine

Parcelle(s) N° Lot 4 Section AI située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 975 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SCI CURTALCLE

Sur un terrain situé ZA des Plans

Parcelle(s) N° 114 Section ZA située(s) en zone 1AUX

D'une superficie totale de 1982 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL ARTISANAL AVEC MAISON DE GARDIENNAGE

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

MAZUIR Frédéric

Sur un terrain situé 81 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 1923 Section A située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 1421 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRANDA

PINCHON Stéphanie

Sur un terrain situé 8 rue Joseph Bernier

Parcelle(s) N° 144, 145, 933 & 936 Section AL située(s) en zone UA

D'une superficie totale de 2316 m²

POUR LA POSE DE DEUX FENÊTRES DE TOIT

BESSON Julien

Sur un terrain situé 47 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 1457 Section A située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 474 m²

POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PORTE DE GARAGE PAR UNE BAIE VITRÉE

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de HANRIOT Benoit Monsieur & Madame

Sur un terrain situé 185 route des Métras

Parcelle(s) N° 341 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 316 m²

HANRIOT / MONGE-ROFFARELLO

Demande de HANRIOT Benoit Monsieur & Madame

Sur un terrain situé 185 route des Métras

Parcelle(s) N° 74 Section AC située(s) en zone 2AU

D'une superficie totale de 1227 m²

HANRIOT / MONGE-ROFFARELLO

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL valablement représentée par Maître Louis-Philippe TANDONNET

Sur un terrain situé Les Métras

Parcelle(s) N° 446 Section AC située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 773 m²

VENTE LUCAS_MORRIER / CUISINIER_JACQUET

Demande de Maître Julien VUITON

Sur un terrain situé 88 chemin de Schall

Parcelle(s) N° 149 Section AI située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1200 m²

VENTE CARNEIRO / GEORGES_REYNAUD

Demande de Maître Gilles BEAUDOT

Sur un terrain situé 524 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 233 & 510 Section C située(s) en zone A

D'une superficie totale de 700 m²

SUCCESSION ÉLISE BORNÉAT

Demande de Maître Gilles BEAUDOT

Sur un terrain situé 524 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 1166 Section A située(s) en zone N

D'une superficie totale de 370 m²

SUCCESSION ÉLISE BORNÉAT

Demande de Maître Gilles BEAUDOT

Sur un terrain situé 524 route de Tréconnas

Parcelle(s) N° 134 & 136 Section AM située(s) en zone UAa

D'une superficie totale de 694 m²

SUCCESSION ÉLISE BORNÉAT

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé 36 rue des Lys

Parcelle(s) N° 567 Section AM située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 795 m²
VENTE LAROUSSI / TRUCHY_REMOND

Demande de Maître Julien VUITON
Sur un terrain situé 88 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 149 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1200 m²
VENTE CARNEIRO / GEORGES_REYNAUD

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 10 rue de l'Avenir
Parcelle(s) N° 316 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1004 m²
VENTE CONSORTS RICHE / PIGUET_MAURE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Lotissement La Fontaine
Parcelle(s) N° Lot 6 Section AI située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 775 m²
VENTE CONSORTS VUCHOT / TAMISIER_CLERC

QUESTION N° 6 – QUESTIONS DIVERSES

6.1. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
MARS 2016 :	157	94	63	123	34

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 28 avril 2016 à 20 h 30.